



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis 03/2019 : Demande de crédit de CHF 45'000.- TTC concernant la pose d'un collecteur pour l'évacuation des eaux claires et la pose de l'enrobé sur l'une des banquettes du domaine public au chemin du Tunnel.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 5 février 2019 en la présence de Madame la Municipale Elvira RÖLLI et M. Christian Vuilliomonet. Nous les remercions de leur participation active à notre séance et à leurs réponses sur les questions posées.

En préambule, la Commission partage l'avis de la Municipalité concernant la nécessité de la pose du collecteur, des 5 grilles avec dépotoirs ainsi que la pose de l'enrobé.

Mme Rölli et M. Vuilliomonet nous ont expliqué les raisons pour lesquelles les travaux ont déjà été effectués au moment de la construction : soit éviter des travaux à double, diminuer les frais et éviter des inondations.

Nous précisons que le montant final à charge de la commune se montera à environ CHF 32'000.- TTC.

Proposition d'amendement :

Aucune.

Conclusion :

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal no. 03/2019 et en avoir débattu, la Commission ad hoc conclut à son acceptation tel que proposé.

Arzier-Le Muids le 5 février 2019.

La Commission ad hoc:

M. Pascal Voutat (PRESIDENT)




M. Benoît Zbinden

Excusé

M. Valentin Rais



Mme Anne-Laure Forel



M. Thomas Kriha

Excusé